



Montréal, le 23 avril 2021

Monsieur le Ministre Jean Boulet
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Tour de la Place-Victoria
800, rue du Square-Victoria, 28e étage
Montréal (Québec) H4Z 1B7
ministre@mtess.gouv.qc.ca

Objet : Projet de loi # 59

Monsieur le Ministre,

Par la présente nous souhaitons intervenir dans le dossier cité en rubrique. Nous formons un syndicat au sein du réseau de la santé et des services sociaux depuis 2017. Nous représentons environ 6000 membres de la catégorie 2 et 3 au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal. Nous étions à l'instar de plusieurs collègues d'autre syndicat très enthousiasme lorsque nous avons appris qu'une réforme de la LSST devait être entreprise par votre ministère et par vous-même. On parlait alors d'une modernisation de la loi fortement attendue par ailleurs. Depuis le dépôt du projet de loi, plusieurs personnes dont nos représentants à la santé et sécurité du travail au niveau local se sont penchées sur le dossier de façon très rigoureuse. Ces derniers dénoncent un certain recul dans votre projet de loi par exemple sur le plan de la LAMP et de la liste des maladies professionnelles. Plusieurs autres insistent davantage sur d'autres éléments décevants du projet.

Il apparait évident à notre sens que projet de loi tel que déposé mérite certaines critiques énoncées par nos experts. Or, il s'avère Monsieur le ministre qu'au-delà des mauvaises critiques certains éléments de votre projet de loi nous interpellent davantage. Notons ici que la reconnaissance des lésions psychologiques et des événements post-traumatiques figure sans aucun doute parmi des éléments objectivement très positifs. Notre syndicat est très sensible sur la question des lésions psychologique et des risques psychosociaux. Nous croyons que le temps est venu de faire reconnaître ce type de lésions au même titre que les autres dans la loi. Dans

cette perspective vous faites montre de sensibilité et d'ouverture. Nous tenons à le souligner. Nous tenons également à solliciter votre sens de l'engagement politique afin de faire de ce projet de loi un véritable projet de modernisation. Les anges gardiens au front depuis le début de la pandémie et depuis bien avant cet épisode historique dramatique ont toujours démontré la volonté de faire mieux avec moins. Vous le savez les transferts fédéraux ne sont rarement au rendez-vous. Le réseau de la santé et des services sociaux s'essouffle depuis fort longtemps et continue d'être le parent pauvre du système public. Il nous semble que le temps est venu de redonner à ceux et celles qui se battent au quotidien pour maintenir des services de qualité et empreint d'humanité et d'empathie. Il nous semble que le Québec mérite un projet de modernisation à la hauteur de ses aspirations les plus légitimes.

Monsieur le Ministre, un dernier sondage effectué par la fédération de la santé et des services sociaux de la CSN (FSSS-CSN) démontre que 71% des salariées sont aux prises avec des problèmes de santé psychologique reliés à leur travail. Les facteurs à risque sont pourtant bien connus et selon nous, les moyens pour freiner ce phénomène sont disponibles. Mais cela nécessite évidemment de la volonté organisationnelle et politique.

Vous avez le pouvoir de changer les choses Monsieur et vous avez la chance de faire avancer le traitement des lésions professionnelles à l'ère du 21^e siècle. Pourquoi ne pas saisir cette chance de faire valoir la force de votre gouvernement en osant aller plus loin et en nous donnant tous les moyens de parvenir à mieux soigner ceux et celles qui ont moins de chance. Vous le savez la maladie et les accidents de travail ne sont jamais souhaités par personne et pourtant le nombre d'accidentés ne cesse de croître.

Monsieur le Ministre, nous ne partageons peut-être pas la même idéologie politique, mais nous sommes certains que vous avez la sensibilité nécessaire pour écouter ce cri du cœur au nom des 6000 membres que nous représentons, mais aussi au nom de toutes les travailleuses et travailleurs accidentés du Québec.

Il est permis d'espérer, permet de croire à un avenir meilleur et nous avons collectivement les moyens de la faire. Il s'agit maintenant de croire que nous pouvons tous y parvenir ensemble pour le mieux-être des gens qui façonnent le Québec.

En terminant, rappelons qu'il est primordial, selon nous, de considérer l'ensemble des critiques et suggestions provenant des partis d'opposition ainsi que des nombreux organismes et associations représentant les travailleuses et travailleurs du Québec. De cette façon nous favorisons l'application d'une véritable démocratie, ce qui est toujours souhaitable vous en conviendrez.

Merci, monsieur Boulet, de nous permettre d'espérer que ces mots ne resteront pas vains.

Benoit Taillefer
VP SST du STTCIUSSNÎM